

Accueillir son bébé dans une famille recomposée

Paula Pinto Gomes

Le bébé crée un lien entre tous les enfants mais également avec le beau-parent. - Halfpoint/Adobe

Si une nouvelle naissance contribue souvent à souder les familles, elle peut aussi raviver les jalousies chez les enfants nés d'une première union.

« Pour l'instant tout va bien. Nos ex-conjoints sont discrets, les enfants contents, les grands-parents euphoriques. Tout le monde se réjouit de l'arrivée du bébé. Mais on verra après la naissance, dans quelques jours », confie Virginia, 36 ans, mère d'un enfant d'une précédente union et belle-mère d'un ado.

Une naissance dans une famille recomposée marque une étape essentielle pour tous. Si elle est un heureux événement pour les nouveaux conjoints, qui redeviennent parents « *comme si c'était la première fois* », elle est souvent aussi une bonne nouvelle pour les enfants nés des précédentes unions. « *Le bébé crée un lien entre tous les enfants mais également avec le beau-parent, et les inscrit dans une famille qu'ils ne percevaient peut-être pas comme telle auparavant* », observe Catherine Audibert, psychologue et psychanalyste (1).

Pour Cali, 16 ans, son « *petit frère* » a été un « *pont* » entre ses deux familles (*lire témoignages*). Mais le lien n'est pas toujours immédiat, comme entémoigne Elvire, mère de quatre enfants: « *Mes garçons de 6 ans ont tout de suite été heureux d'avoir une petite sœur. Pour mon beau-fils de 19 ans, en revanche, cela a été plus compliqué, d'autant qu'il ne venait pas très souvent à la maison, raconte cette Alsacienne. Il y a eu comme une barrière entre eux. Mais quatre ans plus tard, lorsqu'une autre princesse a pointé son nez, j'ai senti chez lui aussi une satisfaction d'être à nouveau grand frère. Et aujourd'hui, il n'y a plus "le tien", "les miens" ou "les nôtres", il y a juste une famille.* »

En consolidant les liens, le bébé du couple confirme aussi le beau-parent dans son rôle. « *Une fois qu'il est là, le secret espoir nourri par certains enfants que la belle-mère ou le beau-père s'en aille et que le couple parental se reforme disparaît* », relève la psychologue Béatrice Copper-Royer (2).

L'enfant du couple permet, en outre, aux grands-parents de mieux accepter la nouvelle union de leur fils ou de leur fille. « *Ils retrouvent le bonheur d'être à nouveau grands-parents, et cela les aide souvent à apaiser les rancœurs*, analyse Catherine Audibert. *Je pense à une famille dans laquelle les grands-parents avaient très mal vécu la séparation de leur fils parce qu'ils étaient très attachés à leur belle-fille. S'il n'y avait pas eu l'arrivée d'un bébé, ils auraient sans doute eu du mal à faire le deuil du premier couple.* » Pour l'ex-conjoint aussi, une grossesse est un symbole fort qui, plus encore que le mariage, sonne « *véritablement la fin de l'histoire précédente* » et met fin aux « *fantasmes de réconciliation* », selon la spécialiste.

L'arrivée d'un bébé n'efface cependant pas les difficultés auxquelles sont confrontées les familles recomposées. Pour Stéphanie, « *le bonheur immense* » s'est même « *transformé en enfer* » et a conduit à la rupture parce que son fils a été « *rejeté* » par sa belle-famille. « *Ses trois frères et sœur comme ses grands-parents ont fait des différences énormes. Il était celui d'après... le faux frère* », confie-t-elle avec amertume. *Il n'avait pas le droit aux mêmes cadeaux de la part des grands-parents ni aux vacances avec eux. Un jour, le grand-père m'a même dit qu'ils n'avaient pas demandé à l'avoir et qu'ils n'en voulaient pas.* »

D'autres comme Élodie regrettent la jalousie entre les enfants des unions précédentes et ceux du couple. « *Nous sommes une famille recomposée depuis dix ans, et mon beau-fils est jaloux des enfants que j'ai eus avec son papa. En ce moment, nous traversons une période particulièrement difficile. Le conflit est permanent et crée aussi des désaccords avec mon mari* », dit-elle.

La différence d'âge avec le bébé, ou même son sexe, complique parfois aussi les relations dans la fratrie. Chez Andrée-Anne, l'aînée de son conjoint, qui avait 8 ans au moment de la naissance du premier enfant du couple, « *a toujours été en rivalité* » avec leur fils, alors qu'elle a « *développé une belle complicité avec leur fille* », née après.

Une forme de rivalité peut par ailleurs s'exprimer vis-à-vis de la belle-mère, notamment de la part des filles, note Béatrice Copper-Royer. *« Je me souviens d'une jeune patiente qui me disait que le bébé ne serait jamais son frère, ni sa sœur, ni même un cousin. Il ne serait rien du tout pour elle et, au bout du compte, cela ne s'est pas si mal passé. L'arrivée d'un enfant exacerbe toujours les jalousies, mais celles-ci peuvent être atténuées en donnant une vraie place à chacun. »*

Quelquefois, les tensions dans la fratrie sont exacerbées par l'attitude du parent lui-même, qui accepte que l'enfant d'une première union voie peu son demi-frère ou sa demi-sœur pour ne pas *« faire d'histoires avec l'ex-conjoint »*, constate Catherine Audibert. D'autres fois, c'est le beau-parent qui ne veut pas s'occuper des enfants du premier lit. *« Or cette éducation à deux vitesses est très préjudiciable, avertit la psychanalyste. Ce que le couple recomposant ne comprend pas toujours, c'est que ce clivage peut se retourner contre lui. Un jour, les enfants risquent de lui reprocher de ne pas avoir favorisé les liens dans la fratrie et de les avoir empêchés de vivre des choses ensemble. »*

Il ne faut pas non plus négliger l'aspect légal. La naissance d'un bébé dans une famille recomposée confronte le couple à la question de l'héritage et de l'équité entre les enfants. *« Si chacun a droit à une partie du patrimoine de ses parents, à part identique en valeur de la réserve héréditaire, rappelle Émilie Charpentier, notaire à Paris, de nouvelles dispositions permettent aux couples de faire une donation-partage, jusque-là réservée à leurs seuls enfants communs, au profit aussi de ceux nés d'une précédente union. Ils peuvent, en outre, souscrire un contrat d'assurance-vie ou d'assurance-décès pour protéger la nouvelle famille et préserver les intérêts de l'ancienne. »*

Repères

Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée

La France comptait, en 2018, 728 000 familles recomposées.

Sur 14,1 millions d'enfants, 68 % vivent avec leurs deux parents, 21 % dans une famille monoparentale, et 11 % dans une famille recomposée.

Au sein de cette dernière catégorie, 7 % vivent avec un parent et un beau-parent et éventuellement des demi-frères ou demi-sœurs ; 4 % avec leurs deux parents et des demi-frères ou demi-sœurs.

Les familles recomposées sont moins présentes dans les grands centres urbains.

Source : étude de l'Insee n° 1788, 01/2020.

(1) Autrice du livre *Amour et crises dans la famille recomposée*, Éd. Payot, 2019.

(2) Autrice de l'ouvrage *Et la famille recomposée ? Pas facile mais possible !*, Éd. Solar, 2019.

(3) Anne-Laure est l'autrice du blog Tribu radieuse (<https://tribu-radieuse.com>).